



FFvolley

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°4 DU 18 FEVRIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Gauthier MOREUIL, Président

Olivier GARCIA (titulaire), Philippe ANDRE (titulaire), Sylvain QUINQUIS (titulaire), Georges MATIJASEVIC (suppléant), Arnaud JOSSERAND (suppléant)

Excusés :

Jean-Paul ALORO (titulaire), Jean AZEMA (suppléant), Laure WEINSANTO (suppléante), Serge ELOI (titulaire), Alain GRIGUER (titulaire), Xavier KAPFER (titulaire), Xavier ZIANI (suppléant)

Assistent :

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste)

Les 17 et 18 février 2020, la Commission des Agents Sportifs s'est réunie par voie électronique.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

DEROULEMENT DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

Monsieur CORBET Alexis s'est inscrit pour passer la seconde épreuve de l'examen d'agent sportif organisée le 7 février 2020 à 14h30 par la FFvolley à son siège situé au, 17 rue Georges Clemenceau 94600 Choisy-le-Roi.

Le candidat s'est présenté à l'heure à l'examen.

Avant la distribution du sujet, il a été rappelé au candidat les modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles, conformément à l'article 16 du Règlement des Agents Sportifs.

L'épreuve s'est déroulée sans incident.

Une copie a été recueillie en fin d'examen, comme indiqué sur la feuille d'émargement.

VALIDATION DES RESULTATS DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

La Commission des Agents Sportifs constituée en jury d'examen a transmis à la Commission des Agents Sportifs le résultat de cette épreuve. La note de Monsieur CORBET Alexis est supérieure à 10/20.

La note minimale étant fixée à 10/20, la Commission déclare Monsieur CORBET Alexis admis à la seconde épreuve de l'examen et par conséquent à l'examen d'agent sportif.

Le résultat de l'examen sera communiqué à Monsieur CORBET Alexis dans les meilleurs délais.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

